

# ***PHOTOVISION 94***

**8 eme Edition de l'Exposition des Photographes Amateurs du Val-de-Marne**

## **REGLEMENT**

**Article 1** : L'association « PHOTOVISION France » organise pour la huitième année consécutive une exposition photographique, **du 17 Janvier au 4 Février 2017**, au Centre Socioculturel Madeleine Rebérioux, 27 avenue François Mitterrand, 94000 Créteil.

**Le vernissage aura lieu le Samedi 21 Janvier 2017 à 18H30.**

Cet évènement est géré conjointement avec l'association « MJC Mont-Mesly Madeleine Rebérioux ».

**Article 2** : La participation est ouverte exclusivement aux photographes amateurs, de plus de 18 ans, résidants dans les communes du Val-de-Marne.

**Article 3** : Le thème retenu pour cette année est « **Lignes de Fuite** ».

**Article 4** : Chaque participant devra proposer un maximum de **5** photographies.

Quelques informations complémentaires :

- chaque cadre, quel que soit le nombre de photos intégrées dedans, compte pour 1 "photo" parmi les 5 possibles.
  - un dyptique compte pour deux si les photos sont dans deux cadres différents...
  - le photographe doit indiquer s'il propose un ensemble de photos.
- Dans ce cas, c'est l'ensemble qui est choisi ou refusé

**Article 5** : L'envoi pour la sélection se fera par mail, en format JPEG, y compris pour les photographies argentiques qui seront scannées pour l'envoi numérique.

**Le fichier de chaque photo devra peser minimum 2MO** et être nommé de la façon suivante :

Nom de famille du photographe en majuscule + Numéro de la photo.

Par exemple : DUPONT1.JPEG.

Les photos et textes d'accompagnement (cf. article 6) devront être envoyés **avant le 25 Novembre 2016** inclus.

L'adresse d'envoi est : photovisionfrance2014@gmail.com

**Article 6** : Chaque photographie sera **IMPERATIVEMENT** accompagnée d'un texte narratif ou poétique, représentatif de la relation du photographe à cette photo.

Seules les photographies accompagnées d'un texte seront proposées pour sélection au jury.

Chaque texte ne dépassera pas un format A4.

**Les textes seront regroupés au sein d'un même document Word, nommé de la façon suivante : DUPONT.DOC (surtout pas de PDF).**

Au sein de ce document, les textes seront numérotés dans l'ordre, selon leur photo de référence.

**Article 7:** Les participants qui le souhaitent pourront échanger autour de la rédaction de leur texte (cf. article 6) à l'occasion de l'atelier « **Écrire / décrire. Des mots pour des photos** » qui sera organisé **le samedi 19 Novembre 2016 de 14h à 16h** au Centre culturel Madeleine Rebérioux.

**Article 8:** Les photos seront sélectionnées selon leur pertinence au thème et leur originalité, par le jury composé des organisateurs de l'exposition.

Les photos retenues pourront être exposées en format papier et/ou en vidéo projection.

Le résultat de la sélection sera communiqué aux participants **le 11 décembre 2016.**

**Article 9** : L'encadrement est au soin des participants.

Pour l'harmonie de l'exposition, les consignes sont les suivantes :

-Le cadre doit être noir, rectangulaire de **dimension 40x50cm**, ou carré **50x50cm** (similaire à celui de la série « RIBBA » chez Ikea),

-À l'intérieur de ce cadre :

-Le format de la/des photos est libre, maximum 29x39 ou 28x28

-Et comprend une *marie-louise* /ou passe-partout de couleur claire

-La vitre sera enlevée avant le dépôt par le participant.

-Le nom du photographe et le titre de la photographie seront indiqués par le participant, avant le dépôt, sur une étiquette au dos du cadre.

Les photos dont l'encadrement ne respectera pas ces consignes seront refusées lors du dépôt.

**Voici une photo de la baguette du cadre demandé, afin d'assurer le choix du bon modèle de cadre:**



**Article 10 :** Les photographies encadrées seront déposées auprès de l'équipe organisatrice du Centre Socioculturel Madeleine Rebérioux l'un des jours suivants :

Le mardi 3 et le jeudi 5 Janvier 2017 de 17H à 20h, ou le samedi 7 Janvier 2017 de 10h à 17h.

**Seules les photographies déposées jusqu'au 7 Janvier seront retenues pour l'accrochage.**

A noter que les photos imprimées sur du papier à imprimante « bureau » ou de mauvaise qualité d'impression seront refusées à l'accrochage. Le papier mat sera privilégié.

**Article 11 :** Aucune photo ne pourra être décrochée avant le décrochage officiel qui se tiendra le 4 Février après-midi et sera l'occasion d'un échange entre exposants autour d'un verre.

La reprise des œuvres par les exposants absents le 4 février pourra se faire jusqu'au 11 mars.

Au-delà, le cadre et la photo deviennent propriété de l'association.

**Article 12 :** Les exposants autorisent les associations « PHOTOVISION France » et « MJC Mont-Mesly Madeleine Rebérioux » à exploiter les images de leurs œuvres et leurs noms, à titre gracieux, sans durée limitée, sur tous supports imprimés ou numériques, dans un but non-lucratif et pour toutes actions liées à la communication autour de l'événement (presse, blog, site internet, plaquette d'information, publicités imprimées, DVD).

**Article 13 :** Les photographies sélectionnées, ainsi que leurs textes, seront publiées sur le blog de l'association PHOTOVISION France, sous format de livre numérique, à l'adresse suivante [photovisionfrance.com](http://photovisionfrance.com) .

**Article 14 :** Les photographes sont seuls responsables de tous droits relatifs aux images qu'ils présentent. Par la signature de ce document, ils certifient qu'ils en sont les auteurs exclusifs.

**Article 15 :** Les photos représentant des personnes reconnaissables devront avoir reçu l'accord des personnes concernées (ou de leurs parents pour les mineurs). Leur auteur sera tenu pour seul responsable des litiges ou contestations relatives à ces images.

**Article 16:** L'organisation matérielle, la surveillance de l'exposition ainsi que l'accrochage des photographies seront assurés par les organisateurs de la manifestation. L'association « MJC Mont-Mesly Madeleine Rebérioux » prend en charge l'assurance contre le vol et les dommages matériels causés aux œuvres. Cette assurance prend effet dès le dépôt des œuvres et de ce règlement dûment rempli et signé au Centre Socioculturel Madeleine Rebérioux, et pour toute la durée de l'exposition. En cas de sinistre, tout justificatif concernant la valeur des œuvres devra être fournie. L'indemnisation s'effectuera aux dires de l'expert. Une franchise de 10% du montant du dommage pourra selon le cas être appliquée avec un minimum de 150€ pour un dommage et 360€ pour un vol.

---

En cas de demande de prise de contact pour achat d'une œuvre ou d'autres renseignements, le participant accepte que l'association « MJC Mont-Mesly Madeleine Rebérioux » communique ses coordonnées

OUI

NON

**Ce document est à remettre signé, daté et portant la mention manuscrite « Lu et approuvé », lors du dépôt des photographies sélectionnées au Centre Socioculturel Madeleine Rebérioux.**

Nom de l'exposant:

Adresse :

Mail :

Tel :

Fait à

le

Signature du photographe :

-----  
-----

**Réservé à l'accueil- formulaire à remplir lors de la réception des œuvres**

	OUI	NON
REGLEMENT SIGNE		
CADRE CONFORME (dimension, forme de la baguette)		
MARIE LOUISE EN PLACE		
VERRE ENLEVE		
NOM ET TITRE INSCRIT AU VERSO DU CADRE		
SYSTEME EN PLACE POUR ACCROCHAGE		
QUALITE OK DE L'IMPRESSION PHOTO (refus si impression sur papier imprimante classique)		
COMMENT AVEZ-VOUS CONNU PHOTOVISION94 ?		
Magazine "vivre ensemble" de Créteil		
Magazine "Réponse Photo" ou autre, édition de Novembre		
Journée des associations début sept à la MAC de Créteil		
par relation		
par la communication de votre club photo/ MJC		